



MAIRIE DE BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE

114 rue de la République
80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
tél : 03-22-30-86-87
e-mail : secretariat@bouvaincourt-sur-bresle.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 12 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POYEN Roger, Maire.

Étaient présents : MM. POYEN Roger, DECAGNY Philippe, DECEUVELAERE Frédéric, MAINNEMARRE Yves, PADE Guillaume et PEGARD François ; ainsi que MMES DEHORNOY Lynn, DUPONT Angelica, HENOCQUE Yveline et SAINTYVES Amandine.

Étaient absents : M. BAUCRY Nicolas

Mme CAYEUX Violette donne procuration à Monsieur DECAGNY Philippe

Mme BALZARELLI Sandrine donne procuration à Madame DEHORNOY Lynn

Secrétaire de séance : M. MAINNEMARRE Yves.

INSTALLATION D'UNE ANTENNE RADIOTÉLÉPHONIQUE

La majorité des membres du conseil a approuvé l'installation d'une antenne radiotéléphonique place du soleil levant. Cette antenne permettra d'avoir une meilleure couverture du réseau mobile.

AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ENSEMBLE MAIRIE-ECOLE

Suite au DEP de l'ensemble Mairie-Ecole réalisé par la FDE80, trois scénarii sont proposés afin d'améliorer la performance énergétique de ces bâtiments. Le conseil municipal a choisi le premier scénario s'élevant à 56 900 euros. Cette décision a été motivée par deux faits : premièrement le coût des travaux de ce scénario est largement compris dans le coût initial du projet; Deuxièmement et surtout, ces travaux permettront de réduire les dépenses d'énergie de moitié.

REPORT DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE A LA CCVS POUR 2026.

La loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence « Assainissement » aux communautés de communes pour 2020. L'ensemble du conseil n'est pas favorable au transfert des compétences eau et assainissement à la CCVS au 1^{er} janvier 2020.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE

Monsieur le maire considérant la conjoncture économique, n'est absolument pas favorable à la hausse des taux d'imposition. Le conseil municipal, rejoint l'avis de M. le Maire. C'est pourquoi l'assemblée communale maintient les taux d'imposition fixés en 2018, c'est-à-dire Taxe d'habitation 18.39%, Taxe foncière bâti 22.65%, et taxe foncière non bâti 43.62%. Le produit total attendu de ces 3 taxes : 216 433 €.

Monsieur le Maire fait remarquer que ces taux sont en dessous des taux départementaux.

VALIDATION DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes, du budget principal et des budgets annexes.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire s'étant retiré du Conseil, la présidence revient à Monsieur Yves MAINNEMARRE. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes administratifs (Budget communal, budget camping et budget lotissement) de l'exercice 2018.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2018

Monsieur le maire propose l'affectation des résultats de l'exercice 2018 des trois budgets :

- **Résultat du budget communal** : 248 756.28 euros, 200 000 euros seront affectés à l'investissement, le reste est conservé en fonctionnement,
- **Résultat budget camping** : 17 175.97 euros entièrement reporté en fonctionnement
- **Résultat budget lotissement** : 44 937.87 euros entièrement reporté en fonctionnement

Tous les membres du conseil approuvent ces affectations.

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS

Le Conseil passe ensuite au vote des différents budgets, (Communal, camping et lotissements). Avant de délibérer Monsieur le maire rappelle que ces trois budgets ont été étudiés lors de différentes réunion de la commission des finances.

Pour mémoire ces budgets s'élèvent

Budget principal : 784 509,17 € en fonctionnement et 887 024,29 € en investissement

Budget du camping : 256 500 euros en fonctionnement

Budget lotissement : 336 168,87 euros en fonctionnement et 262 869,49 euros en investissement

Les trois budgets sont votés à l'unanimité.

Monsieur le maire remercie les membres présents.

CRÉATION D'UN CONTRAT PEC POUR LES ESPACES VERTS

Afin de permettre l'insertion professionnelle d'une personne difficulté, et pour renforcer le service des espaces verts, Monsieur le Maire propose la création d'un contrat PEC. Monsieur le Maire précise qu'il a déjà sélectionné une candidature. Ainsi le Conseil accepte la création d'un contrat PEC pour les espaces verts si le candidat préalablement sélectionné est éligible à ce dispositif.

MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modernisation de l'éclairage public de six nouvelles rues.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire propose d'aider les associations concourantes à l'intérêt communal en leur accordant une subvention, dont les montants sont proposés ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSÉS	/ ha
Banque alimentaire	300,00 €	0.35 €
Pavillons Allard	200,00 €	0.23 €
Chasse	200,00 €	0.23 €
Club de Gymnastique féminine	200,00 €	0.23 €
USN76 – Foot Ball	700,00 €	0.81 €
Ping Pong	350,00 €	0.41 €
AAPPMA	1 500,00 €	1.74 €
ACPG-CATM	100,00 €	0.12 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 200,00 €	1.39 €
Comité Fêtes	500,00 €	0.58 €
TOTAL	5250.00 €	6.05 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions présentées

PARTICIPATIONS VERSÉES AUX ORGANISMES PUBLICS

M. le Maire fait part des sollicitations financières des organismes publics

Associations	2019
	Proposées
SMUR d'EU	431.5.00 €
SIVU du Lycée du Vimeu	1174.40 €
SIPPH	1 874.40 €
SIVOM	2 658,48 €
Total	6138.78€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation financière de la commune aux organismes publics précités.

Différents travaux prévus cette année :

- **Agrandissement, rénovation et mise aux normes PMR de la Mairie, de l'école, de la garderie, de la cantine, et de la BCD avec la création d'un dortoir** pour la maternelle, la création d'un bureau pour la directrice de l'école.
Le montant de ce projet est fixé à 512 400 euros subventionable à 60 % minima
- Autre projet, refaire le parc de stationnement de la caserne des pompiers et de la poste avec place de stationnement aux normes PMR, le prix estimatif de ces travaux avoisine les 40 000 euros, subventionable à 25 %
- Mise aux normes de notre agence postale communale.
- Nous allons refaire l'enclos du Parc résidentiel de loisirs.
- Améliorer le parc de stationnement à l'entrée du PRL.
- Remplacement de l'éclairage public, dans six rues, par des projecteurs à LED éclairage intelligent et beaucoup plus économique, le coût global de ce projet avoisine les 111 000 euros, seulement 64 178 euros seront à la charge de la commune.
- Revoir les problèmes d'écoulement, place du soleil levant, rue de la Bresle.
- Projet de bâtiment derrière la salle des sports pour abriter du matériel.

- Terminer l'agencement de l'extension du lotissement « Les Camprets », dont le cout des travaux est chiffré à 75 000 euros.